

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 10

Révision: 04.12.2014

* SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: pH-Plus Granulés

- Code du produit: PP-F 08026

- No CAS:

- 497-19-8

- Numéro CE:

- 207-838-8

- Numéro index:

- 011-005-00-2

- Numéro d'enregistrement 01-2119485498-19-XXXX

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

SAS AQUALUX - Groupe Chemoform

287 Avenue de la Massane

13210 Saint Remy de Provence

Tel 0978030260

www.aqualux.com

pour l'enregistrement:

Laboratoires Chemoform SARL

28 rue Schweighaeuser

B.P. 232 67006 Strasbourg / France

- Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Hospitalier Universitaire, Centre Anti-Poisons

29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 54000 NANCY

Tél. : 03 83 32 36 36, <http://www.chu-nancy.fr>

* SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention

- Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 10

Révision: 04.12.2014

Nom du produit: pH-Plus Granulés

		(suite de la page 1)
P102	Tenir hors de portée des enfants.	
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.	
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.	
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.	
	Continuer à rincer.	
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
• 2.3 Autres dangers		
• Résultats des évaluations PBT et vPvB		
• PBT: Non applicable.		
• vPvB: Non applicable.		

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
497-19-8 carbonate de sodium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 207-838-8
- Numéro index: 011-005-00-2

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:**
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 10

Révision: 04.12.2014

Nom du produit: pH-Plus Granulés

(suite de la page 2)

* **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière.

Porter un vêtement personnel de protection.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eliminer la poussière en pulvérisant de l'eau.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Diluer avec beaucoup d'eau.

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Aspiration sur l'objet nécessaire.

Eviter la formation de poussière.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 10

Révision: 04.12.2014

Nom du produit: pH-Plus Granulés

(suite de la page 3)

Filtre P2

Filtre P3

- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc chloroprène

Butylcaoutchouc

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVC

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection étanche

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Poudre cristalline

Couleur: Blanc

- Odeur: Inodore

- valeur du pH (100 g/l) à 20 °C: 11,6

- Changement d'état

Point de fusion: 851 °C

Point d'ébullition: 1600 °C

- Point d'éclair Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gazeux): La substance n'est pas inflammable.

- Température d'inflammation:

Température de décomposition: > 400 °C

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Densité: Non déterminée.

- Masse volumique à 20 °C: 1,1-1,2 kg/m³

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 215 g/l

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

- Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

VOC (CE) 0,00 %

OCOV (Suisse) 0,00 %

Teneur en substances solides: 100,0 %

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 10

Révision: 04.12.2014

Nom du produit: pH-Plus Granulés

• 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 4)

* SECTION 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.2 Stabilité chimique

• Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.

Réactions aux acides puissants et aux alcalis.

• 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.5 Matières incompatibles:

Acides

• 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxide de carbone

Dioxyde de carbone

Dioxyde de charbon

* SECTION 11: Informations toxicologiques

• 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë:

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

497-19-8 carbonate de sodium

Oral LD50 2800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (lapin)

• Effet primaire d'irritation:

• de la peau: Pas d'effet d'irritation.

• des yeux: Effet d'irritation.

• Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

* SECTION 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

497-19-8 carbonate de sodium

EC50 265 mg/l (daphnia)

300 mg/l (Lepomis macrochirus)

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

• 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2015

Numéro de version 10

Révision: 04.12.2014

Nom du produit: pH-Plus Granulés

(suite de la page 5)

- Emballages non nettoyés:**
 - Recommandation:
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
 - Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
- Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:
- Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- "Règlement type" de l'ONU:
-

* SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR